



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Direction générale des Finances publiques
economie.gouv.fr
impots.gouv.fr

9 juillet 2019
N°749

« A vous d'imaginer le futur de l'abbaye de Clairvaux »

Lancement de l'appel à idées pour la renaissance économique, touristique et culturelle de l'ancienne abbaye de Clairvaux et sa maison centrale

Le Ministère de l'Action et des Comptes publics, le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, la préfecture de l'Aube, le Conseil régional Grand-Est, le Conseil départemental de l'Aube, la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube, ainsi que la commune de Ville-sous-la-Ferté, s'associent pour lancer un « appel à idées » pour le renouveau du site de l'abbaye de Clairvaux.

Fondée au XII^{ème} siècle par Saint-Bernard, l'abbaye cistercienne de Clairvaux se situe dans la commune de Ville-sous-la Ferté (10).

Aujourd'hui, une partie de son ensemble monastique et carcéral classé, relevant du Ministère de la Culture, est ouvert au public. Une autre partie du site, propriété du Ministère de la Justice, abrite la maison centrale de Clairvaux dont les activités cesseront en 2022.

Dans cette perspective, l'Etat, propriétaire de l'abbaye, souhaite imaginer une nouvelle vie pour ce lieu d'exception.

« 9 mois pour faire émerger toutes les initiatives »

C'est pourquoi un appel à idées international* est lancé le 5 juillet 2019 pour une durée de 9 mois afin de faire émerger toutes les idées et toutes les initiatives susceptibles d'offrir une nouvelle vie à ce site historique exceptionnel. Il s'adresse aux professionnels de la construction et de la promotion immobilière, du tourisme ou du culturel mais aussi à toutes celles et ceux qui ont à coeur la préservation du patrimoine français.

« Un site internet pour tout savoir »

Pour tout savoir sur les modalités de participation à cet appel à idées, rendez-vous sur le site :

<https://clairvaux2022.fr>

Vous y trouverez une vidéo à 360° de présentation du site et de ses richesses, des cartes interactives, le règlement de consultation ainsi que tous les éléments utiles à l'inscription.



** L'appel à idées est une procédure innovante. Il n'est pas destiné à sélectionner un acquéreur ou preneur des biens immobiliers concernés. Il doit être regardé comme une démarche préalable à une procédure d'appel à projets proprement dite, qui permettra à l'Etat de faire connaître son intention de donner à bail ses biens ou de collecter des propositions qui permettront d'ajuster l'appel à projets.*

Contacts presse :

Direction de l'Immobilier de l'État / Direction générale de Finances publiques :

Daniel Baldaia – daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr

Isabelle Oudenot – isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr

Tél : 01 53 18 64 76